

# Cembra

## Cembra Mastercard®

Récapitulatif des frais	GOLD	PREMIUM
Cotisation annuelle carte principale <sup>1</sup>	CHF 135.-	CHF 75.-
Cotisation annuelle carte supplémentaire <sup>1</sup>	CHF 50.-	CHF 20.-
Taux d'intérêt annuel en cas de paiement échelonné	13,95%	13,95%
Retrait d'espèces en CHF en Suisse/FL	3,75%, min. CHF 10.-	3,75%, min. CHF 10.-
Retrait d'espèces en EUR en Suisse/FL	3,75%, min. CHF 10.-	3,75%, min. CHF 10.-
Retrait d'espèces à l'étranger	3,75%, min. CHF 10.-	3,75%, min. CHF 10.-
Loto, transactions sur paris et au casino <sup>2</sup>	3,75%	3,75%
Frais de traitement pour devises étrangères	2%	2%
Transactions en CHF à l'étranger <sup>3</sup>	2%	2%
Carte de remplacement (en cas de perte, vol, défaut, changement de nom)	CHF 20.-	CHF 20.-
Commande de code PIN	CHF 20.-	CHF 20.-
Copies supplémentaires de facture mensuelle	CHF 20.-	CHF 20.-
Recherche d'adresse	CHF 25.-	CHF 25.-
Frais pour rejet de notes de débit (LSV/Debit Direct)	CHF 30.-	CHF 30.-
Frais de rappel	CHF 30.-	CHF 30.-
Versements effectués au guichet postal	CHF 2.50	CHF 2.50
Frais pour facture mensuelle sur papier <sup>4</sup>	CHF 2.50	CHF 2.50
Démarches administratives par téléphone <sup>5</sup>	CHF 5.-	CHF 5.-

  

Récapitulatif des prestations	GOLD	PREMIUM
Limite de crédit	CHF 5 000.- à CHF 20 000.-	CHF 2 000.- à CHF 10 000.-
Assurance accidents de voyage et d'avion <sup>6</sup>	oui	oui
Capital en cas de décès	max. CHF 600 000.-	max. CHF 300 000.-
Capital en cas d'invalidité	max. CHF 600 000.-	max. CHF 300 000.-
Frais de transport et de sauvetage	max. CHF 60 000.-	max. CHF 60 000.-
Points d'acceptation Mastercard <sup>7</sup>	Paiement dans le monde entier dans près de 80 millions de points de vente et sur Internet	
Helpline 24h/24/service clients	+41 (0)44 439 40 20	+41 (0)44 439 40 20
Procédure de débit direct (LSV/Debit Direct)	oui	oui
eService (consultation des factures, modifications des données personnelles et bien plus encore)	gratuit	gratuit
App Cembra (contrôle total à tout moment depuis le smartphone)	gratuit	gratuit
Intégration dans mobile wallets <sup>8</sup>	oui	oui

- 1 Les frais annuels peuvent être supprimés dans le cadre d'actions promotionnelles (par exemple en lien avec des crédits privés).
- 2 Hors sociétés de loterie suisses (Swisslos et Loterie Romande).
- 3 Également valable pour les transactions effectuées sur des sites web étrangers (CG/mentions légales) et les retraits d'espèces.
- 4 Les frais ne sont pas appliqués en cas de facture mensuelle électronique Abonnement à la facture électronique sur: [cembra.ch/eservice](https://cembra.ch/eservice).
- 5 Pour les démarches qui sont disponibles gratuitement dans l'appli Cembra ou dans l'eService (changements d'adresse, consultation de limite de crédit, etc.), sauf blocages de cartes, déclarations d'utilisation frauduleuse de cartes etc.
- 6 L'assureur est la société EUROPÉENNE Assurances Voyages SA, CH-4002 Bâle.
- 7 En raison des sanctions économiques internationales, la carte ne peut actuellement pas être utilisée dans tous les pays. Vous trouverez des informations à jour sur l'acceptation de la carte dans le monde sur: [cembra.ch/cards/legal](https://cembra.ch/cards/legal).
- 8 Toutes les informations sont disponibles sur: [cembra.ch/mobile-payment](https://cembra.ch/mobile-payment).

Valable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, sous réserve de modifications. La version actuelle est consultable sur [cembra-mastercard.ch](https://cembra-mastercard.ch). Cette offre s'adresse aux personnes qui ont 18 ans révolus et qui perçoivent un revenu régulier.